

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

ARRÊTÉ du 4 septembre 2023

**fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade
de technicien supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2023**

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ainsi que le directeur général de l'Office français de la biodiversité ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement modifié notamment par le décret n° 2022-340 du 10 mars 2022 ;

Vu le décret n°2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant les modalités du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Sur proposition du Directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du Directeur général de l'office française de la biodiversité ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement, au titre de l'année 2023, est composé comme suit :

Président du jury :

- Monsieur Xavier MORVAN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

Membres du jury :

- Monsieur Jérémy BOISSEAU, technicien supérieur de l'environnement,
- Monsieur Eric BOUQUET, chef technicien de l'environnement,
(remplaçant le président du jury dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité d'assurer sa fonction en application des dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 12 avril 2017)
- Monsieur Arnaud LEGOUGE, chef technicien de l'environnement.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ainsi que le directeur général de l'office française de la biodiversité, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 septembre 2023

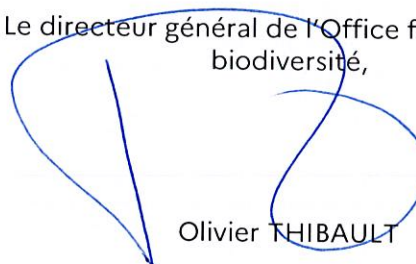
Le ministre de la transition Ecologique et de la
cohésion des territoires,

Pour le ministre et par délégation,

Grégoire
JOURDAN
gregoire.jourdan

Signature
numérique de
Grégoire JOURDAN
gregoire.jourdan
Date : 2023.09.04
16:10:25 +02'00'

Le directeur général de l'Office français de la
biodiversité,



Olivier THIBAUT